

CRITÈRES D'ÉVALUATION DU PROJET



Évaluation et pointage : critères relatifs

Les critères comptent pour un maximum de 5 ou de 10 points, selon le cas. On peut accorder de 0 point jusqu'au nombre maximum de points pour chaque critère.

1)	Le projet est majoritairement réalisé par des étudiantes et étudiants et engage la participation de ceux-ci.	/10
2)	Le projet a un impact réel sur le milieu étudiant, entre autres, en répondant à une problématique concrète.	/10
3)	Le projet favorise et encourage le rayonnement de l'initiative étudiante.	/10
4)	Le projet propose une démarche originale et innovatrice.	/10
5)	Le projet comprend un plan d'action et de communication cohérent et réaliste pour atteindre ses objectifs.	/10
6)	La personne responsable cherche à diversifier ses sources de financement.	/10
7)	Le rôle de l'organisme, du comité, des membres de l'équipe ainsi que leurs compétences, leurs expériences pertinentes et leurs motivations sont présentées clairement.	/5
8)	La planification budgétaire est réaliste et respecte les critères de sélection de la Fondation.	/10
9)	Le projet met de l'avant des objectifs de réduction de l'empreinte environnementale.	/5
10)	Le projet est cohérent et fait preuve de professionnalisme, en particulier sur la qualité de la langue.	/5
11)	Appréciation générale	/10
12)	Mesures d'inclusion	/5

TOTAL**/100**